

Le Lien

LE JOURNAL MUNICIPAL

SAINT-ISMIER

AVRIL / MAI / JUIN 2018 N°48



DOSSIER QUATRE ANS DÉJÀ



08
HABITAT
INTERGÉNÉRATIONNEL
Un étudiant sous mon toit...



18
FINANCES
Un budget raisonnable



21
CULTURE
Espace Agora : saison
culturelle 2018/2019

VOUS NE RECEVEZ PAS LE JOURNAL MUNICIPAL « LE LIEN » ?

Il est distribué gratuitement dans toutes les boîtes aux lettres de Saint-Ismier, même si vous avez l'autocollant « Stop pub ». Si vous ne le recevez pas, faites-nous une réclamation au 04 76 52 52 25 ou à com@saint-ismier.fr. Vous pouvez aussi télécharger le journal municipal en PDF sur www.saint-ismier.fr.

BRUIT ET RESPECT DU VOISINAGE

Les travaux de bricolage ou de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- > Jours ouvrables : 8 h 30 - 12 h et 14 h - 19 h 30 ;
- > Samedis : 9 h - 12 h et 15 h - 19 h ;
- > Dimanches et jours fériés : 10 h - 12 h.

Il est à noter, qu'à l'occasion de chantiers de travaux publics ou privés, les entreprises doivent interrompre leurs travaux entre 20 h et 7 h, les dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente.



TAILLE DES HAIES

De nombreux jardins sont agrémentés de haies qui contribuent à l'embellissement du cadre de vie de notre commune, mais ces « murs vivants » doivent faire l'objet d'un entretien régulier pour éviter des propagations intempestives. Le défaut d'entretien ou de taille des haies ou arbres, expose les propriétaires à une contravention de 5^e classe (entre 1500 et 3000 €). Nous arrivons à la bonne période pour procéder à la taille de la végétation, alors... à vos sécateurs !

BIENVENUE À

Élodie IACONANTONIO et Coline TERRY, infirmières libérales situées 67 route du Rivet. Contact : 07 69 38 17 04.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES 2017

Laïa BLANCHET - Le 25 octobre
Mathéo HUGUIER - Le 12 décembre
Isis MAIGRET - Le 18 décembre
Marolie JAY-ALLEMANO - Le 20 décembre
Léana DEHAN - Le 22 décembre



NAISSANCES 2018

Benjamin LO RE - Le 1^{er} janvier
Albane GAUCHER - Le 8 janvier
Raphaël EVEQUE - Le 16 janvier
Victor HACQUARD - Le 18 janvier
Valentin PAGANON - Le 6 février
Maxence PLANTIER - Le 14 février



MARIAGES

Ludivine LORIDANT et Fabrice SOLLAMI - Le 3 février 2018
Marilène MANFREDI et Paul ASSIER - Le 3 mars 2018

HORAIRES MAIRIE

Accueil de la mairie
Tél. : 04 76 52 52 25
Tous les jours de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30. Samedi matin (permanence administrative) de 9 h à 11 h 30.

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Accueil du public, du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30. Sur RDV pour le dépôt des dossiers au 04 76 52 52 25 ou à social@saint-ismier.fr. Fermeture le mercredi après-midi.

Service « Cadre de vie » (urbanisme-technique)

Tél. : 04 76 52 52 33
> Lundi de 14 h à 17 h.
> Mardi matin sur RDV.
> Mercredi matin sur RDV et de 14 h à 17 h.
> Jeudi matin sur RDV.
> Vendredi de 9 h 30 à 12 h.

Service « Enfance-Jeunesse-Scolaire » (EJS)

Accueil du public (maison Belledonne) du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h (sauf le mardi) et de 13 h 30 à 17 h 30 (sauf le mercredi et le vendredi). Sur RDV en dehors de ces horaires au 04 76 52 93 69.

Service petite enfance « Crèch'ndo »

Ouverture de 7 h 45 à 18 h 30 du lundi au vendredi. Sur RDV au 04 76 52 31 58.

Médiathèque de l'Orangerie

Tél. : 04 76 52 92 76
mediatheque@saint-ismier.fr
www.bibliotheques.le-gresivaudan.fr (page « Saint-Ismier »).
> Mardi, jeudi et vendredi de 16 h 30 à 19 h.
> Mercredi de 10 h à 12 h et 14 h à 19 h.
> Samedi de 10 h à 12 h 30.

NUMÉROS D'URGENCE

Gendarmerie de Saint-Ismier :
17 ou 04 76 52 15 45
Police municipale :
04 76 52 93 64 ou 06 27 15 52 70

Pharmacie de garde :

3237 (appel payant)

Sapeurs-pompiers : 18

SAMU, médecin et dentiste de garde : 15

Centre antipoison de Lyon :

04 72 11 69 11

Électricité (Enedis) : 09 72 67 50 38

Gaz (GRDF) : 0 800 47 33 33

Eau (SAUR) : 04 57 38 50 09

Assainissement : Astreinte d'urgence 7j/7j et 24 h/24 h de la société Véolia : 04 76 61 39 34. Relation aux usagers des Eaux du Grésivaudan : 04 76 99 70 00.

SERVICES

Déchetteries

Saint-Ismier, Crolles et Le Touvet.
Ouverture 7j/7j de 8 h 30 à 17 h 45 (sauf jours fériés).
+ d'infos : www.le-gresivaudan.fr

Jours de collecte

Collecte des ordures ménagères le lundi (ou le jeudi pour certains quartiers) et des recyclables « Je trie » le vendredi. Merci de sortir votre bac la veille au soir. Jours fériés : report systématique de la collecte concernée au mercredi de la semaine en cours.

Objets trouvés

Informations sur www.saint-ismier.fr, rubrique « Vie quotidienne - Police municipale ».

PERMANENCES

Permanences fiscales

Mise en place d'une permanence fiscale, sur RDV au 04 76 52 52 25, les jeudis matin d'avril et de mai à partir du 19 avril 2018. La permanence a pour but de répondre aux interrogations des habitants de la commune pour toutes les questions relatives au patrimoine dans le sens large du terme (imposition, taxe, ISF, optimisation fiscale...).

Écrivain public

Permanences sur rendez-vous au 04 76 52 52 25, le 1^{er} vendredi de chaque mois, de 9 h à 12 h (service gratuit). L'écrivain public vous aide dans vos démarches administratives (Sécurité Sociale, CAF, retraite, impôts, Préfecture...), pour la rédaction de vos courriers (recours, curriculum vitae, lettre de motivation, juridique...) et vous informe sur vos droits.

Avocat conseil

Le 1^{er} samedi du mois de 9 h à 11 h 30, sur RDV au 04 76 52 52 25.

Conciliateur

Les permanences du conciliateur se tiennent les premiers et derniers mercredis de chaque mois de 9 h à 12 h, sur RDV au 04 76 52 52 25.

Assistante sociale

Sur RDV au 04 56 58 16 91.

Vice-président du CCAS de Saint-Ismier, conseiller municipal délégué aux logements sociaux

Tous les mercredis et vendredis de 9 h à 12 h. Contact : 06 74 96 66 22 ou jp.meyer@saint-ismier.fr

RETROUVEZ TOUTE L'ACTU DE LA VILLE DE SAINT-ISMIER

Alertes météorologiques, infos travaux, photos des animations municipales, infos sur les fermetures exceptionnelles...

PAS DE COMPTE FACEBOOK ?
Consulter les infos sur : www.facebook.com/villedesaintismier

+ D'INFOS flashez sur moi !



WWW.SAINT-ISMIER.FR



AVRIL / MAI / JUIN 2018

N°48



INSTANTS VOLÉS P.04

ACTUALITÉS P.06

Chèque énergie P.06

Crech'ndo prépare la rentrée P.07

Un étudiant sous mon toit... P.08

4^e rencontre de la « Coordination autonomie » P.09

Point chantiers P.10

PORTRAIT P.11

GÉRAUD PAILLOT

DOSSIER P.12 > 16

Quatre ans déjà

VIE PUBLIQUE P.17

FINANCES P.18 > 19

Un budget raisonnable

ENVIRONNEMENT

& PATRIMOINE P.20

Louise MOREL, une histoire à partager

CULTURE P.21

Soirée de présentation de la saison culturelle 2018 / 2019

... et aussi à la médiathèque

ANIMATIONS SPORT P.22

Chandeleur : des crêpes, des enfants, des seniors et de la convivialité !

ASSOCIATIONS P.23

AGENDA P.24

Vos rendez-vous culturels, sportifs et associatifs

ÉDITO

PRENANT TOUTE NOTRE PART DANS L'ÉQUILIBRE DES COMPTES DE LA NATION, NOUS VOYONS BIEN QUE LE MOMENT EST AUSSI VENU DE PRENDRE NOS RESPONSABILITÉS ET D'ASSUMER NOS CHOIX DANS UN CONTEXTE INSTABLE ET DIFFICILE POUR PRÉSERVER L'AVENIR DE LA COMMUNE, LA QUALITÉ DE NOTRE SERVICE PUBLIC, LA PROXIMITÉ ET LE LIEN SOCIAL GRÂCE À DES PROJETS AUSSI AMBITIEUX QUE POSSIBLE.



UN CHEMIN DE PLUS EN PLUS ÉTROIT POUR UN VILLAGE QUI GRANDIT

« Saint-Ismier se développe et grandit tout en veillant à conserver l'esprit d'un village. À côté de nouvelles maisons apparues dans le tissu pavillonnaire, 237 nouveaux logements ont été construits, alors que 70 autres sont en chantier ou en programmation avancée. Cette expansion tient compte des nécessités et exigences auxquelles un bourg comme le nôtre doit s'astreindre : parmi les nouveaux logements 154 sont en accession à la propriété et 83 en location sociale. Bientôt, 45 autres seront portés par des bailleurs sociaux.

À nouveaux habitants, nouveaux enfants : 30 élèves supplémentaires ont été inscrits dans nos écoles à la rentrée 2016-2017 et 50 autres à la rentrée 2017-2018. Cet apport tend à faire taire la rumeur qui désignait notre commune comme vieillissante. Il nous engage aussi à penser l'avenir en termes de responsabilité face aux aménagements attendus.

Du numérique pour les jeunes et les anciens aux enjeux de mobilité, des besoins de logements au développement des parcs d'activité économique, de l'accessibilité des bâtiments publics et de leur maintenance à la transition énergétique, de l'entretien des kilomètres de nos réseaux techniques à celui de nos voiries, les chantiers ne manquent pas.

En même temps, les dispositions de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 visent à imposer aux collectivités locales une rigueur, voire une ascèse budgétaire encore plus marquée, après plusieurs années au cours desquelles l'État leur a, comme chacun sait, supprimé des ressources et imposé de nouvelles charges. Le chemin pour financer les investissements nécessaires devient donc de plus en plus étroit quand il y a contrainte à la fois sur l'épargne brute au travers des budgets de fonctionnement et sur le financement externe via l'évolution du crédit. Aussi, les décideurs sont-ils confrontés à un choix crucial :

reconduire ou augmenter la fiscalité locale pour accroître les ressources.

C'est la dure équation qu'ont aujourd'hui à résoudre la Communauté de communes « Le Grésivaudan » et notre propre commune. Leurs situations financières se trouvent contraintes par les décisions de l'État et étroitement liées par le partage du financement des services au public et leur organisation.

Prenant toute notre part dans l'équilibre des comptes de la Nation, nous voyons bien que le moment est aussi venu de prendre nos responsabilités et d'assumer nos choix dans un contexte instable et difficile pour préserver l'avenir de la commune, la qualité de notre service public, la proximité et le lien social grâce à des projets aussi ambitieux que possible.

C'est ce qui ressort des dossiers présentés dans ce numéro de printemps. Ils illustrent une volonté de poursuivre notre chemin en confiance et en conscience.

HENRI BAILE
Maire de Saint-Ismier



Directeur de la publication : Henri Baile. Rédactrice en chef : Sandrine Idier. Chargé de communication : Jérémie Borj. Mise en page : New Deal. A collaboré à ce numéro : Alexandre Dhordain. Photos : mairie de Saint-Ismier / Shutterstock / X - Droits réservés. Impression : Imprimerie Notre-Dame. Périodicité : trimestrielle. Dépôt légal à parution. N° ISSN : 07616066. Hôtel de ville, Le Clos Faure, 38330 Saint-Ismier - Tél. : 04 76 52 52 25 - Fax : 04 76 52 28 01 - com@saint-ismier.fr - www.saint-ismier.fr - Ce numéro a été imprimé à 3400 exemplaires.



SÉJOUR INTERCOMMUNAL DES JEUNES

En février, 10 jeunes de Saint-Ismier ont participé avec enthousiasme à un séjour d'hiver très réussi à Morzine. Aidé par la Communauté de Communes « Le Grésivaudan », le projet a été monté en partenariat avec Lumbin et Le Versoud.



CARNAVAL INTERGÉNÉRATIONNEL

Carnaval des enfants de la crèche à la maison de retraite « Villa du Rozat ».



EXPOSITION DE SCULPTURES

L'artiste locale **Roselyne Degardin**, a animé plusieurs séances de temps d'activités périscolaires (TAP) à la médiathèque. Elles ont été consacrées à la fabrication d'un bonhomme de neige en papier mâché. Tous les enfants sont repartis avec leur création constituée d'une bouteille en plastique recyclée, découpée et enduite de bandes de journaux encollées.



CARNAVAL DU MARDI GRAS

C'est sous un beau soleil que l'animation municipale « Carnaval » s'est déroulée le 13 février dernier dans le parc de la mairie. Les adolescents du « Local jeunes » avaient construit un bonhomme Carnaval pour fêter le mardi gras. Organisée par le comité des fêtes de Saint-Ismier, cette animation s'est traduite par une déambulation des enfants déguisés dans le centre du village et par un spectacle de magie. Traditionnellement, en brûlant Monsieur Carnaval, on veut chasser l'hiver, laisser place aux couleurs chatoyantes du printemps et saluer la renaissance de la nature.



LES BONS PETITS PLATS DE LA CRÈCHE

Merci à Fabienne pour les délicieuses préparations avec l'aide de Sylvie et Alice. Elles font la joie des enfants.



CINÉ-GOÛTER

Plus de 200 enfants sont venus voir le film « Les trolls » lors du ciné-goûter organisé et offert par la municipalité de Saint-Ismier pour les enfants de 4 à 12 ans, le 7 mars dernier à l'Espace Agora.



RETROUVEZ TOUS LES ALBUMS PHOTO DES ANIMATIONS MUNICIPALES SUR LA PAGE FACEBOOK DE LA MAIRIE DE SAINT-ISMIER : www.facebook.com/villedesaintismier

PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Chèque énergie

L'État accompagne les ménages à revenus modestes pour payer leurs factures d'énergie



L'État accompagne les ménages à revenus modestes pour payer leur facture d'énergie. Le chèque énergie est généralisé à 4 millions de ménages en 2018.

Il sera automatiquement envoyé par courrier aux bénéficiaires sur la base des informations transmises par les services fiscaux. Pour 2018, le plafond du revenu fiscal donnant droit au chèque est de 7700 euros par an pour une personne seule, et de 16170 euros pour un couple avec 2 enfants. Un nouveau numéro vert « Chèque énergie » est mis en place par les services publics : **0 805 204 805**.

PERMANENCES

Des conseillères en économie sociale et familiale à votre écoute

Difficultés budgétaires, services contentieux, lettres d'huisiers, dossier de surendettement... Vous avez besoin de conseils pour trouver des solutions face aux difficultés rencontrées auprès des organismes de crédit, la banque, les agences de recouvrement...? Les conseillères en économie sociale et familiale sont présentes lors de permanences individuelles pour répondre à vos questions liées à votre situation financière et budgétaire.

[+ D'INFOS] CONTACTEZ LES CENTRES MÉDICO-SOCIAUX :
BERNIN, 71 CHEMIN DES SOURCES - 04 56 58 16 91,
PONTCHARRA, 21 RUE LAURENT GAYET - 04 76 97 32 52.

Permanences individuelles 2018
Sans RDV de 10h à 12h

Mois	Jour	Lieu
FÉVRIER	Jeudi 8	Bernin
	Jeudi 15	Pontcharra
	Jeudi 22	Bernin
MARS	Jeudi 1 ^{er}	Pontcharra
	Vendredi 9	Bernin
	Jeudi 15	Pontcharra
AVRIL	Jeudi 22	Bernin
	Lundi 26	Pontcharra
	Vendredi 6	Bernin
MAY	Lundi 9	Pontcharra
	Jeudi 19	Bernin
	Jeudi 26	Pontcharra
MAY	Mercredi 2	Bernin
	Lundi 7	Pontcharra
	Jeudi 17	Bernin
	Jeudi 24	Pontcharra
	Lundi 28	Bernin



SOLIDARITÉ

DISPOSITIF MUNICIPAL « VOISINS VIGILANTS & SOLIDAIRES »

Après le démarrage du dispositif « Voisins vigilants » en 2016, l'équipe municipale a continué d'œuvrer pour atteindre son objectif et déployer le volet « solidaire ». Le principe est de mailler la commune à l'aide de voisins solidaires (à ce jour 11 personnes volontaires), prêts à prendre des nouvelles ou à rendre service à des personnes isolées et/ou fragiles, elles-mêmes volontaires pour adhérer au dispositif, tout cela en lien avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Saint-Ismier.

Le groupe de travail espère que ce petit « coup de pouce » organisationnel permettra de créer ou de renforcer des liens et aura un effet « boule de neige ».

[+ D'INFOS] www.saint-ismier.fr, rubrique « Solidarité ».

PETITE ENFANCE

Crech'ndo prépare la rentrée

Comme tous les ans, la municipalité note une forte demande de garde en collectivité : 31 demandes pour les enfants nés en 2018, 26 pour ceux nés en 2017 et 22 pour ceux nés en 2016, soit 79 enfants.



LES PERSPECTIVES ORGANISATIONNELLES

Dans ce contexte, les perspectives sont les suivantes : Crech'ndo qui dispose de 60 places théoriques a pu, en fait, accueillir 86 enfants en septembre 2017 par le jeu des temps incomplets. En septembre 2018, les 17 bébés passeront dans l'unité des « moyens ». Ils libéreront leurs places en section « bébés » et leur nombre restreint permettra l'intégration de nouveaux « moyens ». Les 37 « moyens » actuels seront, eux, promus au rang de « grands » en remplacement des 32 « grands » admis en maternelle. Peu de places seront alors disponibles pour de nouveaux arrivants dans cette unité de « grands ».

DES STRUCTURES D'ACCUEIL ALTERNATIVES

Pour les enfants pré-inscrits, la décision de la commission d'attribution des places de mars 2018 est transmise rapidement aux familles afin qu'elles sachent si elles ont été acceptées ou inscrites sur liste d'attente. Quand une famille ne bénéficie pas d'une place, elle doit se rappeler que d'autres structures sont disponibles. À Saint-Ismier, il faut contacter le relais d'assistantes maternelles (RAM) au 06 73 35 85 55.

Pour les multi-accueils gérés par la Communauté de communes « Le Grésivaudan » qui proposent des places aux habitants du territoire, il faut contacter les structures proches : Biviers, Saint-Nazaire-Les-Eymes, Le Versoud et Crolles.



JEUNESSE

ACCUEILS DE LOISIRS POUR LES VACANCES SCOLAIRES

VACANCES DE PRINTEMPS
Le Centre de loisirs et le « Local jeunes » seront ouverts durant les deux semaines de congés : inscriptions selon places disponibles directement au Centre de loisirs entre 17h et 18h pour les 3-12 ans ou au « Local jeunes » pour les 11-17 ans.

PROGRAMMES DISPONIBLES SUR www.saint-ismier.fr, rubrique « Jeunesse ».

VACANCES D'ÉTÉ

Le Centre de loisirs (3-12 ans) sera ouvert pendant toute la durée des vacances, sauf la semaine du 13 au 17 août 2018. Le « Local jeunes » (11-17 ans) sera ouvert du 9 au 27 juillet et du 20 au 31 août 2018.

PROGRAMMES ET DATES DES PERMANENCES D'INSCRIPTIONS DISPONIBLES FIN MAI 2018 SUR www.saint-ismier.fr



AFFAIRES SCOLAIRES

INSCRIPTIONS RENTRÉE 2018

Les inscriptions sont à effectuer auprès du service scolaire de la mairie :

- pour les enfants d'Ismériens nés entre le 1^{er} janvier et le 31 déc. 2015 (entrée en petite section de maternelle) ;
- pour les enfants scolarisables de nouveaux arrivants à Saint-Ismier (rentrée en maternelle ou élémentaire, toutes classes).

TÉLÉCHARGER LA FICHE D'INSCRIPTION SUR www.saint-ismier.fr, rubrique « Jeunesse - Enfance Jeunesse Scolaire - Service scolaire ».

Vous pouvez également contacter le service scolaire par courriel : s.scolaire@saint-ismier.fr ou au 04 76 52 93 69.

EXPO PHOTOS

« D'ICI » (DE LA VALLÉE DU GRÉSIVAUDAN)
MERCREDI 4 AVRIL
JEUDI 28 JUIN 2018
MAIRIE - SALLE DES MARIAGES

BRAVO!

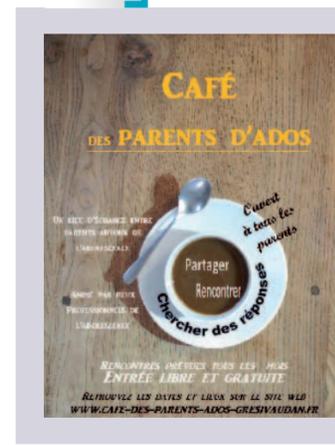
La municipalité adresse toutes ses félicitations à l'équipe 15-16 ans filles division 3 du tennis club de Saint-Ismier qui a remporté le championnat de l'Isère 2017.

AIDE AUX VICTIMES

L'association « Aide Information aux Victimes » (AIV) organise une permanence dans les locaux de la gendarmerie nationale de Saint-Ismier tous les mardis. Cette association regroupe des juristes, des psychologues susceptibles de conseiller, gratuitement, tout type de victimes. Elle est agréée par le ministère de la Justice.

[+ D'INFOS] www.aiv-grenoble.org

SOCIAL CAFÉ DES PARENTS D'ADOLESCENTS



Le café des parents d'ados du Grésivaudan est un lieu de rencontre pour les parents qui souhaitent échanger avec d'autres parents, poser des questions ou évoquer leurs difficultés avec leur adolescent.

Deux rencontres par mois sont prévues dans deux lieux différents selon l'agenda suivant :

→ **Jeu. 12 avril, 3 mai et 14 juin** à l'association « GAIA », rue du 19 mars 1962 à Pontcharra - 04 76 71 95 79.

→ **Mardi 3 avril, 15 mai et 5 juin** au Centre socioculturel, 12 rue Lamartine à Brignoud - 04 76 71 59 60.

Un étudiant sous mon toit... Et pourquoi pas !



Damien Bachali et Audriette Brunel

Pour éviter l'isolement et bénéficier de services, pourquoi n'accueilleriez-vous pas chez vous un étudiant ?

L'ASSOCIATION « DOMICILE INTER-GÉNÉRATIONS ISÉROIS » (DIGI)

Son objectif est de mettre en relation des seniors désireux d'un peu de compagnie avec des jeunes ou des moins jeunes à la recherche d'un logement. En contrepartie du logement mis à sa disposition, la personne accueillie s'engage à apporter des moments de convivialité, une présence bienveillante, de menus services qui ne doivent cependant pas se substituer aux aides apportées par les professionnels d'aide à domicile.



L'EXEMPLE DE MADAME AUDRIETTE BRUNEL

Audriette Brunel, habitante de Saint-Ismier, a sans interruption depuis 2010 accueilli successivement huit personnes. Après le décès de son mari, elle a souhaité, comme l'y engageaient avec insistance ses enfants, ne pas rester seule chez elle dans sa grande maison.

**AUDRIETTE
A ACCUEILLI
8 PERSONNES
DEPUIS 2010**

Audriette Brunel a d'abord accueilli un étudiant franco-vietnamien puis deux étudiants iraniens et un étudiant tunisien. Ayant vécu en Iran pendant plus de deux années avec son mari qui travaillait chez Neyrpic, ce fut pour elle l'occasion de partager de nombreux souvenirs sur ce pays. Elle reçut ensuite une enseignante de 40 ans qui préparait son CAPES et un étudiant franco-marocain. Maintenant, c'est au tour de Damien Bachali, originaire de l'Ardèche, en 3^e année de licence de philosophie à l'université Grenoble-Alpes de bénéficier de son accueil.

UNE OFFRE DE LOGEMENT ADAPTÉE

Damien (ci-dessus) a choisi ce mode de logement après avoir vécu sa première année d'études dans une résidence gérée par le CROUS puis une deuxième année en colocation à Grenoble. Il a choisi cette offre de logement « pour son cadre familial, plus simple et plus posé » et il envisage de rester chez Audriette Brunel l'année prochaine. Damien est d'ailleurs étonné qu'il n'y ait pas plus de seniors à offrir ce type d'hébergement et surtout d'étudiants à vouloir en bénéficier.

MANQUE D'INFORMATION ? PEUR DE PARTAGER SA MAISON ?

Pour surmonter les éventuelles craintes, il faut savoir que l'association « DIGI » sélectionne les demandes, organise les rencontres en fonction des profils qui correspondent au mieux et assure ensuite un suivi régulier afin d'assurer une cohabitation paisible. Alors pourquoi ne tenteriez-vous pas l'expérience ?

[+ D'INFOS]

DOMICILE INTER-GÉNÉRATIONS ISÉROIS (DIGI)
2 BOULEVARD MARÉCHAL JOFFRE - 38000 GRENOBLE
TÉL. : 04 76 03 24 18 - www.digi38.org



AUTONOMIE

4^e rencontre de la « coordination autonomie »

Cette 4^e rencontre de la « coordination autonomie personnes âgées - personnes handicapées » a de nouveau réuni le 27 février dernier

en mairie une trentaine de participants, dont des représentants des communes de Biviers et de Saint-Nazaire-les-Eymes, élus et membres des centres communaux d'action sociale (CCAS), ainsi que des représentants du service autonomie du Département.

UN POINT SUR LES SOUTIENS APPORTÉS AUX PERSONNES MALADES

Les deux principaux objectifs étaient de faire le point sur les soutiens apportés aux personnes atteintes par la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées et à leurs aidants ainsi que d'envisager des mutualisations possibles pour mener des actions conjointes avec les communes de Biviers et de Saint-Nazaire-les-Eymes. Actuellement, la France compte 900 000 malades et 225 000 nouveaux cas sont diagnostiqués chaque année. En 2020, un Français de plus de 65 ans sur 4 devrait être touché. C'est dire l'importance des enjeux. À Saint-Ismier, plusieurs personnes sont dans ce cas et prises en charge par leur entourage.

ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS ET DU DÉPARTEMENT

Le Département a la compétence pour accompagner ces ménages notamment par l'intermédiaire de « gestionnaires de cas » pour les situations complexes, en permettant d'accéder à des aides financières, et en organisant des « cafés des aidants ». Des associations, comme

l'ADPA, proposent des « équipes spécialisées Alzheimer » intervenant à domicile. Enfin, l'association « AMA Diem » vient d'ouvrir une structure innovante à Crolles pour accueillir des personnes jeunes touchées par la maladie d'Alzheimer. En prolongement de ces aides, la commune a mis en place en janvier dernier un réseau de voisins solidaires. C'est en effet un moyen supplémentaire pour apporter un soutien aux personnes en difficulté. Enfin, la communication sur les aides que le département de l'Isère, les communes et les associations apportent aux aidants doit être davantage développée auprès des publics concernés.

RETROUVER LES DATES
DES PERMANENCES À BERNIN
DE « FRANCE ALZHEIMER ISÈRE »
SUR www.saint-ismier.fr,
rubrique « Solidarité
- Vieillesse et dépendance »

[+ D'INFOS]

SERVICE AUTONOMIE DU DÉPARTEMENT :
71 CHEMIN DES SOURCES À BERNIN
04 56 58 16 00

PERSONNES
VULNÉRABLES



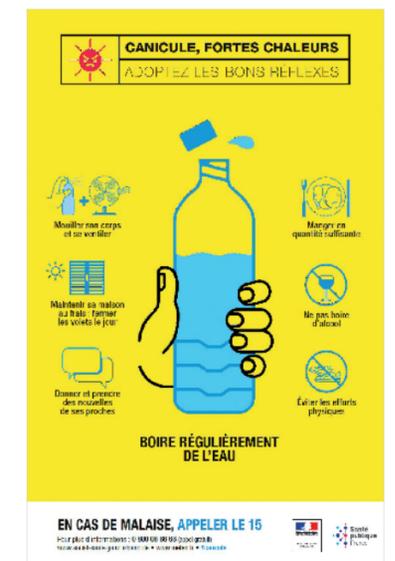
PLAN CANICULE 2018

Conformément à la législation, le maire est tenu d'instituer un registre nominatif des personnes vulnérables (personnes âgées, handicapées ou isolées).

En cas d'urgence « canicule », décrétée par la préfecture de l'Isère, les personnes inscrites seront contactées et se verront proposer, si besoin, conseils et assistance. Les personnes peuvent s'inscrire d'elles-mêmes mais un tiers (parent, voisin, ami, médecin traitant...) peut également prendre l'initiative de le faire. Cette demande doit être faite par écrit. Le niveau « veille saisonnière » est activé du 1^{er} juin au 31 août 2018.

Pour vous inscrire sur le registre, vous pouvez contacter le CCAS au 04 76 52 52 25 ou compléter le formulaire d'inscription sur www.saint-ismier.fr.

Un numéro d'information gratuit depuis un poste fixe « Canicule info service » est disponible en cas d'épisodes de forte chaleur : 0 800 06 66 66 (accessible tous les jours, de 9 h à 19 h).



TRAVAUX



Le point sur les chantiers passés et en cours

Les travaux des Varciaux sur la route départementale 1090

Le projet consiste à implanter un abribus en direction de Saint-Nazaire-les-Eymes et de déplacer celui en direction de Saint-Ismier afin de sécuriser leurs accès et de procéder à un traitement paysager. Plusieurs dispositifs sécurisants vont être aménagés: un plateau surélevé dans le carrefour au sein d'une «zone 30», des bandes cyclables, des trottoirs, des passages piétons et une amélioration de l'éclairage public. Le chantier a pris du retard car la limite de propriété, côté Saint-Nazaire-les-Eymes, entre la RD1090 et les deux propriétaires riverains, est contestée par ces derniers. La construction de l'arrêt bus en direction nord devant empiéter sur la bande revendiquée, un géomètre a été dépêché. Une proposition de règlement a donc été adressée au conseil départemental de l'Isère. La municipalité attend leur retour, à la suite de quoi la décision sera envoyée aux propriétaires riverains qui disposeront ensuite d'un délai de deux mois pour éventuellement la contester.



Travaux sur Charvinière, Pageonnière et à Pont Rivet

Suite aux différentes réunions de concertation avec les riverains ces derniers mois, la municipalité a entrepris au printemps des travaux à Pont Rivet ainsi que sur Charvinière et va engager ceux de Pageonnière en juin prochain. Ces aménagements ont pour objet de rechercher l'apaisement de la circulation des véhicules automobiles, d'organiser leur stationnement sur la voirie, de sécuriser cycles et piétons sans négliger la végétalisation des espaces et une valorisation des éléments de patrimoine bâti.

Réhabilitation de l'ex-caserne des pompiers

Les travaux de réhabilitation de l'ex-caserne des pompiers, au croisement du chemin de Ray Buisson et du chemin du Charmant Som, ont commencé mi-février dernier. Le futur bâtiment « Médivillage », qui devrait ouvrir début octobre 2018, proposera une offre médicale complémentaire à celle de « Médivallée », située en bas de la commune à La Bâtie. Ce pôle de santé pluridisciplinaire, construit avec la participation de professionnels médicaux, doit permettre aux habitants du haut de la commune de conserver une offre de proximité.



FIBRE OPTIQUE, C'EST POUR BIENTÔT ?

Le site Internet www.iserehd.fr du conseil départemental de l'Isère indique que le déploiement à Saint-Ismier des premières prises de fibre optique est prévu à partir de 2019. À travers la constitution du réseau d'initiative publique (RIP) « Isère Très Haut Débit » (THD) dans les territoires isérois sur lesquels les opérateurs privés de télécommunication n'interviendront pas sur fonds propres, le Département s'est engagé à ce que 100 % des foyers isérois soient couverts d'ici 2024. Le calendrier de déploiement par secteur devrait être établi par le délégataire du Département dans les prochains mois. Il permettra à chacun de connaître plus précisément la date à laquelle son foyer ou son local sera éligible à la fibre.

PORTRAIT



SON AVENTURE EN CHIFFRES



Géraud PAILLOT 48 ANS Une aventure « hustive » avec la maladie

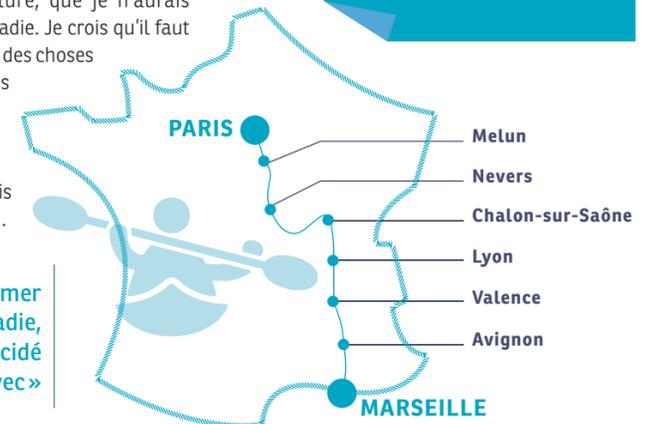
Atteint de sclérose en plaques depuis 2004, Géraud s'est lancé un défi pas comme les autres: vivre une aventure HUMaine et SporTIVE (hustive), en reliant Paris à Marseille en kayak...

Au final, cette aventure porte vraiment bien le nom que je lui ai donné! J'ai fait de belles rencontres à l'occasion des conférences sur la maladie et le sport organisées avec des représentants du corps médical dans les villes traversées. J'ai été hébergé par des amis d'amis, des inconnus, aidé par d'autres. J'ai fait un semi-marathon presque tous les jours en pagayant une moyenne de 21 km! Et puis j'ai pu récolter 10 000€ reversés à la fondation Arsep dédiée à la recherche, et à l'association SEP Rhône-Alpes Dauphiné, que j'aide depuis que je ne peux plus travailler et qui œuvre pour améliorer le quotidien des malades et de leur entourage... Tous les objectifs ont été atteints! Je suis vraiment heureux d'avoir vécu cette belle aventure, que je n'aurais pas connue sans la maladie. Je crois qu'il faut toujours voir le bon côté des choses et vivre pleinement, sans freins, sans limites! Aujourd'hui je prépare d'ailleurs un autre projet dans l'Arctique... mais c'est une autre histoire...

Je vis depuis plusieurs années avec la sclérose en plaques. Mais je suis aussi volontaire, voyageur dans l'âme et sportif. Alors j'ai eu l'idée de traverser la France avec un moyen écologique pour rencontrer d'autres malades et leur dire de ne rien lâcher. La maladie n'est pas toujours simple mais on peut quand même avoir des rêves et même des grands. Comme le dit Saint-Exupéry, «fais de ta vie un rêve et d'un rêve une réalité»! Je voulais partager mon expérience et témoigner des bienfaits, aujourd'hui reconnus, du sport pour nous malades. Je voulais aussi parler de la maladie, de ses handicaps visibles et invisibles. Méconne, la sclérose en plaques touche pourtant 100 000 personnes en France et elle est la 2^e cause de handicap chez les jeunes adultes après les accidents de la route. Je voulais aussi récolter des fonds pour aider davantage de personnes atteintes.

Après un an de rééducation intensive, entraînement à l'effort et préparation physique, me voilà donc parti le 14 août 2017 pour un périple de près 2 mois, de manière autonome et sans assistance.

«Au lieu de ramer contre la maladie, j'ai décidé de pagayer avec»



Départ : Paris - 14 août
Arrivée : Marseille - 7 oct.

+ 1000 KM
EN 55 JOURS

Prés
d'1/2 MILLION
de coups de pagaie

172 ÉCLUSES

Quatre ans déjà

Devant les électeurs ayant participé au scrutin municipal du mois de mars 2014, j'avais pris dix engagements déclinés en trois mots simples, porteurs de valeurs, qui donnent du sens à la vie politique: «**écoute**», «**respect**», «**harmonie**». J'ai eu la volonté de les illustrer en matière d'urbanisme, de vie sociale, de développement économique, de protection et de valorisation de notre patrimoine naturel ou bâti. L'équipe compétente et soudée de maires-adjoints et de conseillers municipaux qui m'accompagne pour mettre en œuvre ces engagements a toujours considéré les habitants comme la première richesse de notre village et cultive l'exigence au service des projets et du suivi des différents chantiers. Elle conjugue enthousiasme et passion avec expérience et sagesse pour mettre en œuvre des engagements qui inscrivent nos décisions dans une perspective de développement durable.

**UN URBANISME CHOISI,
UNE CONSTRUCTION
RAISONNÉE DE LOGEMENTS
SOCIAUX, UNE RD 1090
PAYSAGÈRE**

Maîtriser l'urbanisme et paysager les espaces

En matière d'urbanisme, il n'appartient pas aux promoteurs de choisir, mais aux élus de décider en cohérence avec le mandat qui leur a été confié. C'est la raison pour laquelle, nous avons voté plusieurs modifications du Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour pouvoir définir des orientations d'aménagement afin d'établir de nouvelles règles d'urbanisme et d'installer d'une façon respectueuse de la personne humaine, les familles de gens du voyage qui résident sur la commune. Ces orientations visent à éloigner la construction des nouveaux immeubles de la route départementale 1090, elles ménagent des cônes de vue sur le grand paysage.



Cesser de subir

En l'absence d'une vision urbaine, les divisions parcellaires autorisées par la loi conduisent souvent à une saturation des réseaux, à un déficit de stationnement, à l'augmentation du coût du foncier entretenue par la spéculation et à une densification déraisonnable, source de conflits de voisinage. Il est donc nécessaire de veiller à ce que, au-delà du cadre de vie, le vivre ensemble soit protégé.

Si l'introduction du coefficient d'emprise au sol (CES) dans le Plan Local d'Urbanisme a provoqué la demande d'un «référé suspension» auprès du préfet de la part du président de la fédération des professionnels de l'immobilier des Alpes et un recours gracieux de la part d'un promoteur immobilier, il a reçu l'aval des services de l'État et freiné la spéculation sur le prix du foncier en obligeant les promoteurs à respecter désormais des espaces suffisants pour les nouvelles constructions dans le tissu pavillonnaire.

Veiller à une construction de logements sociaux raisonnée

C'est face à l'absence de réserves foncières pour la construction de logements sociaux, que le terrain où vivait le poney, en bordure du chemin du Charmant Som, a été acquis par la commune, comme certaines maisons le long de la route départementale, afin de pouvoir proposer des baux à construction aux bailleurs sociaux et d'accueillir de jeunes ménages. Saint-Ismier doit savoir renforcer son attractivité au cœur du Grésivaudan pour ne pas devenir, au rythme des retraites, un village sans rires et cris d'enfants.

Si la rentrée scolaire 2017-2018 a accueilli 50 nouveaux élèves dans nos trois groupes scolaires, c'est aussi parce que 83 logements sociaux ont été livrés ces quatre dernières années, 45 autres en projet seront livrés dans les deux prochaines années.

UN VILLAGE SINGULIER QUI PROTÈGE LES PLUS FRAGILES, FAVORISE LE LIEN ET L'INITIATIVE CITOYENNE, ENCOURAGE LES PRATIQUES CULTURELLES



Préserver le patrimoine

Un établissement qui prend feu peu après un début de mandat ne le place pas sous

les meilleurs auspices. Cependant, construction et reconstruction seront la signature de cette mandature. L'architecture choisie pour «Le bistro de la gare», en harmonie avec la gare de tramway historique, illustre l'attention que nous portons à notre cadre de vie et son aménagement. Certes, il faut souvent batailler avec des concepteurs de bâtiments aux intérêts parfois trop marqués mais le pari engagé de développer le village avec respect de son histoire s'illustre également dans la reconversion de l'ancienne caserne des pompiers bientôt métamorphosée en «Médivillage» pour accueillir médecins et professions paramédicales. Des réseaux sont en cours d'enfouissement, des voiries structurantes sont réaménagées ou le seront prochainement selon un plan pluriannuel d'investissements sous-tendu par le projet concerté de Plan Local de Déplacement (PLD) et par la volonté constante de favoriser les modes doux, sécuriser le cheminement des enfants se rendant à l'école. La tour d'Arces, protégée, se voit valorisée par des animations nouvelles et la création d'un fonds de dotation permettra, grâce au mécénat, de poursuivre les actions en sa faveur. Notre église et son porche font l'objet de rénovations attentives et on peut espérer sauver la chapelle si originale du domaine Randon dont le dossier est soumis à examen. Les sites d'intérêt sont nombreux et ils sont, air du temps oblige, repérables sur «Google Maps» via le site Internet de la mairie.

Écouter les citoyens

Les efforts de dialogue et d'échanges avec la population se sont développés en réunissant chaque automne les cinq conseils de quartiers, en créant des commissions extra-municipales pour traiter des sujets cruciaux à débattre ou en animant tous les mardis, en présence du maire, une permanence «urbanisme».

Avec la même volonté d'améliorer notre communication, les orientations du budget en gestation sont présentées aux habitants et le budget voté est mis à disposition du public via le site Internet de la mairie doublé d'une page Facebook très suivie. Il est également complété, pour indiquer les manifestations et informations de rigueur, de panneaux lumineux ou panneaux sandwichs sur site. En permanence, «Google Maps» permet un repérage aisé, si besoin est, de tous les sites concernés.

Encourager les pratiques culturelles

Notre médiathèque a su prendre sa place dans le réseau des bibliothèques du Grésivaudan en devenant bibliothèque relais et en s'enrichissant d'un fonds «jeunesse» remarquable. Elle pratique une politique favorable au lien intergénérationnel en organisant des événements rassembleurs. Grâce au dynamisme de ses agents accompagnés par dix bénévoles militantes du livre et de la découverte, elle a su prendre le tournant du numérique en formant ses lecteurs aux usages les plus modernes de la tablette et de la connexion au réseau, comme nous l'avons fait pour nos seniors dans le cadre du CCAS.

Quant au nouvel Espace Agora qui accueille un artiste Jean-Vincent Brisa et sa troupe en résidence, le choix des spectacles, la nouvelle formule d'abonnement et la création d'un tarif «jeunes» ont permis de tripler le nombre d'abonnés. En outre, cet équipement qui abrite

nombre d'associations, a vu son accessibilité améliorée et continue de permettre aux élèves de nos écoles ou du collège de présenter leurs spectacles à leurs parents, qui peuvent ainsi apprécier le travail des établissements en termes de découverte et de pratique active des arts vivants. Le nouvel Espace Agora fait désormais partie des références en Grésivaudan.

Assurer la sécurité de tous

En termes de protection des individus, qu'elle soit matérielle ou humaine, nous avons déployé en 2016 le volet «Voisins vigilants», première étape du dispositif «Voisins vigilants et solidaires», permettant aux citoyens de devenir acteurs dans la surveillance de leur domicile, en lien avec la gendarmerie et la police municipale. Ce dispositif est encadré par une circulaire d'État. Pour une meilleure efficacité de ses interventions, le véhicule électrique de la police municipale a d'ailleurs été équipé d'un système radio en lien avec la gendarmerie et les autres polices municipales du Grésivaudan. Lors des animations, toutes les mesures sont prises pour protéger les citoyens, avec la mise en place de véhicules bloquant les accès, et le recrutement temporaire de vigiles privés.

Cette volonté permanente d'assurer la sécurité des citoyens, et avant tout celle des enfants, s'est également traduite par l'implantation de jardinières en béton sur le parvis des écoles pour protéger des intrusions, l'installation de visiophones aux portails et l'apposition de filtres miroirs bloquant la vision à l'intérieur des établissements. Protéger passe également par la sécurisation piétonne des écoliers et des collégiens. Celle-ci est désormais assurée par les aménagements de la RD 1090 aux abords du collège ou sur le chemin des Vignerons.

Proscrire l'indifférence

La sécurité au domicile fait tout autant partie de nos préoccupations. L'année 2018 voit la mise en place du volet «solidaire» du dispositif municipal «Voisins vigilants et solidaires», avec pour principe le maillage de la commune à l'aide de volontaires, 11 à ce jour. Ils s'engagent à prendre des nouvelles de personnes de leur quartier ou à rendre service à des personnes isolées ou fragiles, elles-mêmes volontaires pour adhérer au dispositif. Ceci se fait en lien avec le centre communal d'action sociale (CCAS) de Saint-Ismier. Le groupe de travail espère créer ou renforcer des liens pour mieux connaître les besoins et savoir identifier ou anticiper des situations problématiques.

Accompagner les seniors

Sous l'égide du CCAS, une « coordination autonomie personnes âgées, personnes handicapées » réunit régulièrement tous les acteurs au service de cette population. La coordination a créé une brochure intitulée « Bien vieillir à Saint-Ismier ». Celle-ci est disponible à l'accueil de la mairie et sur son site Internet.

De plus, pour lutter contre la fracture numérique, des sessions de formation « tablettes » sont proposées aux seniors et de nouvelles permanences ont vu le jour : celles d'un assistant social et d'un écrivain public chargés d'aider les habitants dans leurs recherches d'établissements ou de services et leurs démarches administratives.

La médiathèque innove également en offrant un service de portage de livres à domicile par une équipe bénévole pour les publics empêchés et propose régulièrement des animations destinées au public senior. Le dispositif « Voisins solidaires » devrait dynamiser toutes ces actions et inviter les acteurs que le sujet intéresse.

Conjuguer les enjeux environnementaux, économiques et humains

Transition énergétique et développement durable sont en filigrane de tous les projets municipaux. L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux, le plan pluriannuel de remplacement des luminaires, l'installation d'une commande centralisée de l'éclairage public, tout comme le test d'extinction nocturne en cours, démontrent notre engagement en faveur d'une réduction de nos consommations. Il en est de même pour nos déchets. En 2018, un élu portera un projet de compostage auprès des écoles, avant de réfléchir à son déploiement à l'échelle de la commune.

Respecter la nature

L'engagement éco-responsable est pourtant parfois mis à rude épreuve et nous allons devoir nous préoccuper des sources qui ont ressurgi à l'occasion de pluies intempêtes de ce mois de janvier 2018. Elles sont venues nous rappeler que développement durable rime avec urbanisme responsable, prévention des risques et entretien des torrents et ruisseaux par chacun des riverains.

L'eau potable demande, elle aussi, une gestion éclairée afin d'anticiper les besoins futurs, c'est pourquoi des études devant conduire à l'édification d'un nouveau réservoir pour alimenter la commune ont été lancées.

UN ENGAGEMENT AU CÔTÉ DE CEUX QUI ENTREPRENNENT, UNE VOLONTÉ DE CONTENIR LA FISCALITÉ ET D'ACCOMPAGNER L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE



Accueillir et préserver l'emploi

Déjà opérationnelle à 75%, cette nouvelle zone économique « Isiparc » accueillera, à terme, 300 emplois sur la commune. Voilà qui devrait accroître la clientèle pour l'ensemble de notre commerce local, source de richesse économique mais aussi de vie sociale. C'est d'ailleurs pour protéger cette dynamique commerciale et pouvoir tendre la main à ceux qui entreprennent qu'a été voté par le conseil municipal un « périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat ». Ainsi, si d'aventure, d'aucuns étaient amenés à baisser le rideau, la commune pourrait accompagner, dans le cadre de la loi, le choix de leurs remplaçants et veiller de la sorte à ce que l'offre commerciale réponde bien aux attentes du village.

Maîtriser les taux de fiscalité

Il est juste et naturel que les communes contribuent à l'effort de redressement des comptes publics et participent à la réduction de la dette de la nation, pour autant que l'État devienne lui-même vertueux. Ces dernières années, les collectivités territoriales ont été désignées comme les premières responsables du déficit budgétaire ce qui a permis aux différents gouvernements de supprimer brutalement des ressources aux collectivités territoriales tout en leur imposant de nouvelles charges. Cette démarche condamne notre commune à revisiter les taux de fiscalité qui n'avaient pas augmenté depuis 10 ans pour pouvoir enrayer « l'effet ciseaux » et continuer à investir sans remettre en cause les services au public.

Accueillir et éduquer nos enfants

Les enfants reviennent souvent au centre de nos préoccupations. Ainsi, la crèche a vu ses capacités d'accueil augmenter et la répartition des enfants modifiée en sections d'âge, plus propices à leur épanouissement. Entre 2014 et 2017, Saint-Ismier a accueilli cent nouveaux enfants. Deux classes ont été ouvertes et il est envisageable qu'une classe supplémentaire ouvre à la rentrée 2018-2019. Ceci induira inéluctablement une augmentation du nombre des 480 repas servis à la cantine alors que l'évolution des effectifs a déjà conduit à redessiner la carte scolaire pour intégrer les nouveaux arrivants et à revisiter la fiscalité. Afin d'accompagner les évolutions pédagogiques, 46 ordinateurs et 48 tablettes sont désormais répartis dans les écoles. Ils sont reliés à des bornes WiFi « on/off » limitant l'émission d'ondes.

Une animatrice multimédia travaille quotidiennement avec les équipes enseignantes et conduit des séances en temps d'activités périscolaires (TAP). La classe de mer des CM2 sur l'île du Frioul au large de Marseille rencontre toujours le même succès.

Si l'installation de nouveaux jeux dans le parc de la mairie accueille les plus jeunes, les adolescents ne sont pas en reste d'activités puisqu'ils bénéficient de séjours proposés par le service jeunesse pendant les vacances scolaires. Ils ont participé à un projet qui a donné lieu à l'édification d'une plateforme de « Street workout » (musclature de rue) à leur usage dans le parc François-Régis Bériot.

Savoir séduire

La mise en chantier du demi-diffuseur autoroutier de La Bâtie sur l'A41 ainsi que les nouvelles prescriptions architecturales et paysagères, concertées avec les riverains et imposées au développement d'Isiparc dans le but d'intégrer les futurs bâtiments dans le tissu pavillonnaire, ont profondément modifié l'écriture du projet. Elles ont accru son attractivité aux yeux de jeunes entrepreneurs qui ont rapidement saisi la pertinence d'un lieu capable d'accueillir des entreprises innovantes à vocation technologique ainsi que des services associés destinés aux salariés des établissements mais également aux habitants de La Bâtie isolés du village par la coupure autoroutière.

UNE RELATION INTERCOMMUNALE ASSUMÉE

La Communauté de Communes « Le Grésivaudan » peut être porteuse d'intérêts partagés, à condition de savoir distinguer

entre les compétences stratégiques de développement telles que le transport, la collecte des déchets ou l'économie productive qui sont à mutualiser dans ce cadre et les services de proximité qui sont à préserver dans un cadre plus restreint. C'est le sens du travail de réflexion et d'écriture dans lequel nous sommes pleinement engagés : le projet politique, dénommé « Projet de territoire ». Ce document, une fois adopté par les 46 communes du Grésivaudan, sera leur feuille de route. Elle permettra, soit de mutualiser des fonctions entre communes par bassin de services, soit de créer des « Communes nouvelles ». De cette approche raisonnée émanera une politique de l'habitat prioritaire pour l'équilibre social et générationnel du territoire et le dynamisme de l'économie dite « présente », celle de la consommation des ménages.



Apaiser la circulation

Le Plan Local de Déplacement (PLD) avait pour objectif l'étude des réalités de circulation sur la commune. Il a permis une planification pluriannuelle de gros travaux sur les voiries. Il intègre la notion de zones protégées, de nouvelles pistes cyclables ou le projet de réaménagement du « carrefour des Pins » entre avenue de la Dent de Crolles, avenue de l'Église, route du Fangeat et RD 1090, devenu trop dangereux.

Favoriser les modes doux passe aussi par l'installation d'arceaux à vélos sur la commune, de bancs pour les piétons et de bornes de recharge électrique en nombre suffisant. Le prêt de vélos électriques ainsi que les journées de l'électro-mobilité visent à nous inciter à modifier nos comportements en termes de déplacements et contribuer à changer nos habitudes d'automobilistes. L'acquisition de deux véhicules électriques dans la flotte municipale, la création de deux parkings relais sur la commune pour favoriser le covoiturage et le déploiement du dispositif « Rézopouce », porté par la communauté de communes et destiné à « organiser » l'auto-stop de manière sécurisée, sont les signes d'un engagement qu'aucune commune ne peut désormais éluder.

Favoriser les rencontres

C'est pour rassembler toutes les générations que nous veillons à exploiter toutes les occasions, que ce soit Noël, la Chandeleur, les commémorations patriotiques, les nocturnes de la tour d'Arces, les ciné-goûters, les « cinétoile » ou les animations à thèmes dans le parc de la mairie.



ANTICIPER LES BESOINS, SAINT-ISMIER DEMAIN

Malgré un développement urbain qui lui donne la taille d'un bourg de plus de sept mille habitants, Saint-Ismier a su rester un village qui accueille et protège, au cœur duquel le marché du samedi matin favorise les rencontres. Si nous sommes attachés à préserver cette richesse, il nous appartient aussi de savoir anticiper les besoins de son développement.



Pour les enfants et leurs parents

Le village s'étire aujourd'hui du piémont de Chartreuse à la rivière Isère et éloigne les enfants qui habitent Clos Mars ou La Bâtie de l'école de la Poulatière, aujourd'hui inadaptée et vieillissante. On constate que le haut du village offre trois groupes scolaires alors que le bas en est privé. Une étude est donc engagée pour transférer l'école de la Poulatière ou encore nous rapprocher de l'école de Saint-Nazaire-les-Eymes que fréquentaient jadis nos anciens ou encore construire un pôle enfance avec éventuellement du logement, en aval de la RD 1090 pour désenclaver le quartier de La Bâtie. Dès lors, nous pourrions étudier, en concertation avec le voisinage pavillonnaire, l'urbanisation du foncier de l'école de la Poulatière si elle venait à être désaffectée.

De nouvelles constructions dans le quartier Pont-Rivet, dont les immeubles du Rocher Blanc ou de Villa Natura, accueillent de nombreux enfants, à proximité du parc François-Régis Bériot. Celui-ci mériterait donc d'être agrémenté de jeux comme ceux du parc de la mairie afin d'équilibrer géographiquement l'offre de loisirs sur la commune à proximité des activités sportives.



Pour un urbanisme revisité

La vitesse à laquelle Isiparc a prospéré sous cette mandature encourage les projets de développement économique de la commune vers un Isiparc 2 et une révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour créer une zone artisanale qui manque à notre offre aujourd'hui, ainsi qu'une zone d'aménagement concertée (ZAC) comportant sa part de logements à destination de nouvelles jeunes familles susceptibles d'encourager, par leur consommation, une agriculture raisonnée en circuit court.

Pour une commune nouvelle

Le rapport d'orientation des finances publiques 2018-2022 annonce la poursuite d'un triple objectif: redressement des finances publiques vers un déficit diminué à 0,2% en 2022, soutien à la reprise économique et diminution des impôts nationaux. Si aucune réduction automatique des concours financiers de l'État n'est prévue, l'enveloppe de ces derniers est figée. Au regard de l'inflation et de l'augmentation des coûts, cette situation condamne donc les communes et leurs intercommunalités à un appauvrissement programmé, sauf à repenser l'organisation territoriale.

C'est la raison pour laquelle, nous avons déjà intensifié les échanges avec les communes voisines du bassin de vie pour travailler à une proposition de « commune nouvelle ».



Pour une vie sociale toujours plus riche

La salle St-Philibert qui revient aujourd'hui en gestion dans le giron de la commune souffre de vétusté et d'inconfort. Elle doit néanmoins rester à disposition des associations et des familles. C'est la raison pour laquelle, sa rénovation voire sa reconstruction en cohérence avec une étude d'urbanisme est mise à l'ordre du jour. Il en est de même pour la bibliothèque de l'Orangerie dont la fréquentation atteste d'un besoin d'agrandissement et d'ouverture sur le parc.

Pour accompagner les familles

L'espérance de vie s'est accrue mais ne réserve pas toujours la même qualité de vieillissement à chacun. Les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) du Grésivaudan sont devenus insuffisants pour répondre à toutes les demandes et particulièrement celle des familles dont les proches sont atteints de maladies neurodégénératives. Nous avons donc besoin d'un accueil de jour à Saint-Ismier.

TRIBUNE POLITIQUE DE LA MAJORITÉ

En toute clarté

Le « Bar du Square » a été totalement détruit par un incendie, la nuit du 14 au 15 août 2014. Nous nous sommes immédiatement engagés dans un processus de reconstruction. Ce drame, évidemment matériel, l'est également sur un plan humain. Il a touché en premier lieu la famille des exploitants, mais a également affecté une grande partie des Ismériens très attachés à ce bar-restaurant et à ce qu'il représentait en termes de convivialité. C'est pourquoi, et afin d'éviter de surenchérir dans la démagogie et l'inexactitude, il convient d'être précis et factuel, tant par devoir d'information, que par respect pour des femmes et des hommes qui ont été touchés par ce sinistre.

Après une définition du programme, et conformément à la loi, il a fallu mettre en concurrence et désigner un maître d'œuvre ainsi qu'un exploitant. Ces différentes phases ont été conduites par un groupe de travail composé d'élus de la majorité et de la minorité.

Le montage financier établi dès le départ prévoyait un financement de l'opération par le remboursement de l'indemnité d'assurance et le recours à un emprunt. Le Débat d'Orientation Budgétaire 2016 l'exprimait déjà clairement : **« Le montage financier de l'opération sera réalisé pour partie grâce à l'indemnité de l'assurance et à un emprunt, dont les mensualités seront couvertes par la perception des loyers. Le montage juridique retenu est celui d'un bail commercial entre la commune et l'exploitant d'un montant de 36 000 € annuels révisibles, auquel il faut ajouter le remboursement de la taxe foncière ».**

Le financement de l'opération « Bistro de la gare » se décompose ainsi: 440 000 € d'assurance, 50 000 € de subvention et 380 000 € d'emprunt dont les annuités seront couvertes par les loyers. C'est une opération patrimoniale de 870 000 € comprenant la création d'un nouveau bâtiment, la rénovation de l'ancienne gare, l'aménagement des extérieurs mais aussi du parking public.

TRIBUNE POLITIQUE DE L'OPPOSITION

Démocratie, transparence et éthique

S'indigner ? Le préfet a mis en place un observatoire des odeurs dans un rayon de 3 km autour du site de l'usine Terralys. Conclusions cet automne. Les nuisances étaient et restent insupportables pour les riverains. Une expertise judiciaire est en cours pour évaluer les conséquences de l'emploi d'insecticides (www.genevievepicard.fr). Il ne fallait pas écrire sur une mail-list « que des insecticides puissants avaient été pulvérisés par le personnel de mairie de Villard-Bonnot dans le site des gens du voyage ». Le maire de Villard-Bonnot a porté plainte. Le tribunal lui a donné raison, mes excuses pour cette affirmation.

S'indigner ? La loi Alur fixe à 25 % les logements sociaux à réaliser d'ici 2025. À St-Ismier, au 01/01/2013, il manquait 454 logements sociaux. Le Préfet a fixé à 113 le nombre de logements sociaux à réaliser de 2014 à 2016. Seuls 53 ont été construits. St-Ismier a été déclarée commune carencée pour non-respect de l'objectif fixé par l'État (arrêté préfectoral du 28/12/2017). NB : 269 communes déclarées carencées en France, 7 en Isère, 1 en Grésivaudan.

Conséquences : des sanctions pour St-Ismier

- Transfert à l'État des droits de réservation des logements sociaux et de préemption.
- 300 000 € pendant 3 ans de prélèvements financiers. En 2018, ce montant devrait être moins élevé grâce à la possibilité de déductions de certains travaux (parking de la Bâtie...). Mais après ? Compte tenu des nouvelles constructions, en 2018 il manque 588 logements sociaux ce qui porte à 147 le nombre de logements à réaliser en 3 ans, une épine de Damoclès pour St-Ismier d'une amende encore plus élevée.

S'indigner ? La construction du « Restaurant de la gare » coûte 870 000 € HT hors foncier et aménagement intérieur (440 000 € de remboursement par les assurances, 50 000 € de subvention par la région, 380 000 € d'emprunt bancaire).

Se résigner ? Pour faire face à l'amende de la carence et aux dépenses, la majorité prévoit d'augmenter de 10 % nos taxes locales soit un gain de 350 000 €

Geneviève Picard

TRIBUNE POLITIQUE DE L'OPPOSITION

Forte hausse des impôts locaux attendue pour 2018...

Monsieur le Maire, telle la cigale, se trouva fort dépourvu quand l'heure des comptes fut venue. En effet, notre maire a dépensé sans compter au cours de ces années, notamment dans les dépenses de personnel (hausse de 15 % sur 4 ans alors que l'effectif a baissé de 4 %) ou dans la reconstruction du bar du square pour un montant exorbitant de 870 000 € HT, nécessitant de recourir à l'emprunt. Aujourd'hui, il ne sait plus où trouver des sous, à part dans la poche des contribuables, pour boucler son budget 2018 et réaliser ses investissements futurs.

Le Maire justifie cela par la baisse de dotations de l'État. Certes la dotation générale de fonctionnement perçue par la commune a baissé, mais elle a été largement compensée par d'autres recettes fiscales et notamment les taxes perçues sur les transactions immobilières. **Il n'y a donc pas eu de baisse des recettes fiscales sur 4 ans (hausse de 2,5%), mais une augmentation sensible des dépenses (+15%).** En revanche, le Maire se garde bien d'évoquer la nouvelle ponction de l'ordre de 300 000 € faite par l'État sur nos dotations de 2018, 2019 et 2020, sous déduction des travaux éligibles, en raison d'une carence de logements sociaux sur la commune. Cela résulte du non-respect des engagements pris en matière de production de logements sociaux sur la période 2014-2016, nécessitant d'augmenter aujourd'hui les impôts pour ne pas obérer le budget dans le futur. **En conséquence, Monsieur le Maire a purement et simplement décidé d'augmenter les taux des impôts locaux de 10%.** Sachant que la base fiscale (valeurs locatives) va déjà augmenter de 1,1 % pour 2018, on obtient 11,21 % d'augmentation des impôts locaux communaux pour cette année, à rapprocher d'une inflation inférieure à 2%. L'intercommunalité a prévu aussi d'augmenter fortement les impôts, notamment fonciers. La baisse de 30 % de la taxe d'habitation ne sera qu'une illusion et sera largement compensée par une hausse des impôts fonciers. Préparez votre chéquier et vos mouchoirs. Quant aux promesses de campagne de stabilité fiscale pendant le mandat, elles n'engagent, c'est bien connu, que ceux... qui y ont cru !

Christophe Gauvain/Clotilde Nicolussi Castellan/Luc Meunier/Jacques Josserand

UN BUDGET RAISONNABLE

Une hausse contenue des taux communaux après 10 ans de stabilité



Le budget 2018 a été l'objet de larges échanges entre la majorité et la minorité politiques au sein de l'assemblée délibérante, autour des priorités et des évaluations financières à venir. Il a été prétexté à un jeu de questions-réponses au cours de sa présentation publique à l'Espace Agora le 7 mars 2018. La période est de plus en plus contrainte en termes de dotations financières de la part de l'État, ce qui appauvrit les collectivités territoriales. Après les efforts réalisés qui ont permis de différer l'échéance, ce budget présente une hausse contenue des taux communaux d'imposition. Ils s'inscrivent dès lors dans la moyenne des taux pratiqués par nos communes voisines. Il conserve un niveau soutenu d'investissements, maintient l'offre et la qualité du service public.

LES ÉLÉMENTS QUI ONT CONTRIBUÉ À L'APPAUVRISSMENT DE LA COMMUNE

La baisse des dotations et autres charges imposées depuis 2014

- ↓ La dotation globale de fonctionnement (DGF): une perte cumulée de **1,4 M€**.
- ↓ La dotation de solidarité communautaire (DSC): une perte cumulée de **0,34 M€**.
- ↓ Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC): une charge additionnelle cumulée de **0,5 M€**.

C'est donc une perte supérieure à **2,2 M€** qui affecte le budget municipal depuis 2014.

Elle va encore se creuser dans les années à venir. Elle limite notre capacité à financer des projets d'investissement. Chacun comprenant que, de la même manière qu'un ménage n'achète un bien que lorsqu'il a su payer toutes ses charges, ce sont les excédents de fonctionnement qui participent à notre potentiel d'investissement. Ces 2,2 M€ manquants n'ont donc pas pu être utilisés à des fins d'entretien de voirie ou autres projets patrimoniaux.

L'inflation

Considérant l'inflation annuelle moyenne de 1,5 % pour le coût des services des collectivités, c'est donc d'un renchérissement mécanique de l'ordre de 18 à 20 % auquel les dépenses de fonctionnement communales ont dû faire face depuis 2008, alors que les taux de taxes communales n'ont pas été réévalués depuis 10 ans par le conseil municipal.



Jean-Pierre REGIS,
Maire-adjoint
chargé des finances

UN EFFET CISEAUX QUI MENACE L'AVENIR

«Tous nos efforts n'ont fait que reculer l'échéance d'un effet ciseaux par lequel les dépenses tendent à vouloir dépasser les recettes. Cet appauvrissement programmé des collectivités territoriales, imposé par une volonté de l'État de réduire le déficit des comptes publics qui a été celle de tous les précédents gouvernements a pour conséquence de dégrader d'année en année notre capacité d'auto-financement. Il accroît nos difficultés à maintenir une offre de services de qualité ainsi qu'à conserver un niveau acceptable d'investissement. Il nous oblige à procéder à une augmentation de la part communale de la fiscalité locale (taxe d'habitation et taxe foncière) tout en laissant inchangée la taxe sur le foncier non bâti, conformément à notre souci d'accompagner une densification raisonnée de la commune. Il est à noter que cette augmentation de la taxe d'habitation, qui passe de 9,1 % à 10,01 %, et de la taxe foncière sur le bâti, qui passe de 18,73 % à 20,60 %, ne couvre pas l'inflation de ces 10 dernières années.

La croissance de la population



L'augmentation de la population engendre une consommation additionnelle des services municipaux, en particulier la crèche, la cantine et les activités périscolaires. Il s'en suit donc un accroissement des dépenses proportionnel au nombre d'utilisateurs. Celles-ci ne sont que partiellement compensées par la contribution des usagers au coût des services et appellent donc une subvention municipale plus importante. Par exemple, depuis l'ouverture de la crèche «bébés», ce sont 3 personnes à plein temps qu'il nous a fallu ajouter aux effectifs du personnel.

En ce qui concerne les écoles en 2016, 30 élèves supplémentaires avaient permis l'ouverture d'une classe. En 2017, à l'arrivée de 50 élèves supplémentaires, Saint-ismier a dû créer une autre classe et ouvrir 2 postes d'ATSEM à mi-temps.

Le respect des lois SRU et ALUR



Nos obligations légales de 25 % de logement social nous imposent de rattraper notre retard et de faciliter la construction de nouveaux programmes immobiliers. Or, la commune ne dispose d'aucune réserve foncière. Il nous revient donc de prévoir l'acquisition de foncier dans les années à venir comme nous l'avons déjà fait les deux années précédentes. 400 000 € par an en moyenne sont consacrés à des acquisitions foncières pour veiller à rattraper notre retard et pouvoir proposer des baux à construction aux opérateurs immobiliers.

LES EFFORTS RÉALISÉS QUI ONT PERMIS DE DIFFÉRER L'ÉCHÉANCE

En 2014, plutôt que d'augmenter la fiscalité à notre prise de fonction et d'en faire porter la responsabilité sur l'équipe précédente, nous avons préféré porter nos efforts sur une réduction des dépenses tout en maintenant, voire en améliorant, la qualité et le périmètre des services municipaux. Les charges à caractère général (les dépenses courantes pour les besoins de service) et de personnel (salaires et charges afférentes) sont les postes les plus importants dans les dépenses de fonctionnement (près des trois quarts du budget), ce sont celles sur lesquelles l'équipe municipale a été la plus vigilante et la plus rigoureuse.

Les charges à caractère général

Sur cette période de 4 ans pendant laquelle l'inflation cumulée a été supérieure à 6 %, la municipalité a pu réduire ce poste de 3 % (9 % en euros constants). Cette réduction des coûts de fonctionnement de la commune n'a été possible que grâce à des arbitrages rigoureux, une rationalisation des dépenses et une refonte de l'organigramme pour le rendre plus efficient.

Les charges de personnel

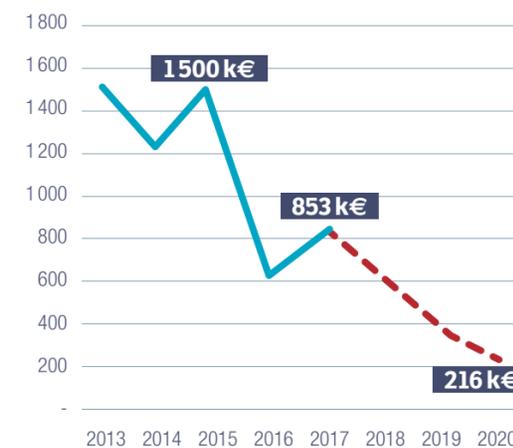
Ne pouvant profiter que de l'érosion naturelle de nos effectifs pour en réduire le volume, c'est par le seul non-remplacement de certains départs que la réduction a pu s'opérer. De fait, ce sont 8 équivalents temps plein, à périmètre d'activité constant, que l'équipe municipale a été en mesure de supprimer. Nous avons ainsi pu limiter à 8 % l'augmentation des charges de personnel, soit à peine plus que l'inflation sur la même période, malgré de nouvelles réglementations imposées par l'État.



L'endettement

Il a toujours été dans la politique de la municipalité de ne recourir à l'emprunt que pour financer des projets dont le retour sur investissement était avéré. L'équipe municipale l'a fait sur des budgets annexes, comme celui du «Lieu de vie» relatif au «Bistro de la gare» et celui des «Locaux professionnels» relatif au nouveau cabinet médical «Médivillage», dont les annuités d'emprunt seront intégralement couvertes par les loyers. Dans le budget principal, aucun emprunt n'a été contracté depuis 2014. La raison en est double: d'une part, il s'agit de ne pas alourdir les charges de fonctionnement par les intérêts d'emprunt. D'autre part, il faut conserver entière notre capacité d'endettement en anticipation de projets rendus nécessaires par l'accroissement de la population.

ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE NETTE



L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour les dépenses d'investissement après remboursement de la dette. La dégradation de l'épargne entraîne la diminution de la capacité d'autofinancement de la commune.

Si une gestion rigoureuse a permis de maintenir des marges de manœuvre à pression fiscale constante pendant 10 ans, la diminution des transferts de l'État aux communes rend nécessaire la réévaluation de la fiscalité locale.

Le budget 2018 de la commune est consultable sur www.saint-ismier.fr (page d'accueil)

«Le droit des habitants de la commune à être informé des affaires de celle-ci, et à être consulté sur les décisions qui les concernent, est un principe essentiel de la démocratie locale.» Loi du 6 février 1992

QUELQUES INVESTISSEMENTS 2018 POUR MÉNAGER L'AVENIR :

UN VILLAGE PRÉVOYANT

> **1,6 M€** consacré aux travaux d'aménagement de la RD1090, de la RD11bis et du chemin de Pageonnière

> **60 000 €** destinés aux travaux d'aménagement du chemin du Grand Torrent

> **90 000 €** pour la mise aux normes PMR du parvis de la mairie et le remplacement des tilleuls malades

> **60 000 €** dédiés aux travaux de mise en accessibilité PMR des bâtiments

> **36 000 €** pour les travaux de reprise de peinture à la crèche

> **10 000 €** affectés à l'acquisition de divers éléments de mobilier pour les écoles

> **656 000 €** affectés aux travaux de réhabilitation de l'ancienne caserne des pompiers (projet «Médivillage»)

> **25 000 €** affectés à la protection du patrimoine

> **65 000 €** pour la réparation de la toiture de l'école Poulatière

> **35 000 €** pour l'insonorisation des classes de l'école des Vignes et de la cantine de l'école de la Poulatière

> **16 000 €** affectés à la couverture de l'escalier du centre de loisirs

> **157 000 €** versés au budget de l'Espace Agora pour la programmation culturelle

UN VILLAGE VIGILANT

> **5 000 €** pour l'achat d'une caméra mobile individuelle destinée au policier municipal

> **10 000 €** pour assurer la sécurité des manifestations et des bâtiments publics

UN VILLAGE SOUCIEUX DE L'ENVIRONNEMENT

> **100 000 €** pour réduire la consommation de l'éclairage public

> **10 000 €** pour l'optimisation du réseau de chauffage de l'Espace Agora

UN VILLAGE SOLIDAIRE

> **62 600 €** de subvention au centre communal d'action sociale (CCAS)

> **9 100 €** affectés à la commission d'attribution des secours pour les plus démunis

> **100 000 €** de subventions aux associations, dont 70 000 € pour la gestion de l'EHPAD «Villa du Rozat»

PATRIMOINE

Louise MOREL une histoire à partager



Un événement éphémère pour nous rappeler que cette artiste, qui exposa aux côtés de Vlaminck, Derain ou Soutine, couronnée par la critique au salon de Paris en 1935, avait choisi de s'installer en 1961 à Saint-Ismier.

EXPOSITION D'UN JOUR
& VIDÉOCONFÉRENCE
JEUDI 19 AVRIL 2018
À LA MAIRIE DE SAINT-ISMIER
(SALLE DES MARIAGES)

Des œuvres de Louise Morel, aimablement apportées par leurs propriétaires, seront accrochées aux cimaises de la salle des mariages.

Dans cette même salle, le même jour se tiendra à 17h une vidéoconférence animée par Danielle Dailly, auteure de l'ouvrage « *Le musée disparu de Louise Morel, l'Ermitage à Saint-Ismier* ». Nous y découvrirons l'œuvre picturale de l'artiste à travers la visite bien réelle d'un musée virtuel.



ENVIRONNEMENT

DÉBROUSSAILLER AVANT LE 1^{ER} JUIN PROCHAIN : UNE OBLIGATION LÉGALE

Votre propriété est située dans un bois ou à proximité (200 mètres ou moins) ? Vous êtes exposés aux incendies de forêt ou vous pouvez les provoquer.

Aussi, il convient d'anticiper afin d'éviter, qu'en cas d'incendie, le feu ne se propage. Couper les broussailles, les arbustes et élaguer les arbres sur une profondeur de 50 m mesurés à partir de la construction, constitue une protection indispensable.

Ces travaux incombent au propriétaire des constructions. Toutefois, le rayon de 50 m implique souvent un débroussaillage sur une propriété appartenant à autrui. On peut se retrouver ainsi dans une situation complexe. La commune peut vous apporter son aide en vous remettant le guide du débroussaillage et en vous guidant dans vos démarches auprès des voisins.



Arrêté préfectoral de 2013
Commune de Saint-Ismier
(forêt du Saint-Eynard)
Classée à risque d'incendie

Les sanctions en cas de non-débroussaillage :

- Refus d'indemnisation des assurances (article L122-8 du Code des assurances).
- Mise en cause de votre responsabilité.
- Amende.
- Exécution d'office des travaux aux frais du propriétaire.



SAISON CULTURELLE
2018/2019

Soirée de présentation

Venez découvrir la programmation le **vendredi 8 juin 2018** à 19h à l'Espace Agora. Réservez vite à l'accueil de la mairie!

C'est toujours avec un immense plaisir que la municipalité, comme chaque année, tient à vous présenter la nouvelle saison culturelle. Fruit d'un travail exigeant, elle reflète nos choix variés et éclectiques, avec toujours la même volonté d'ouvrir la culture au plus grand nombre.

En poussant les portes de l'Espace Agora et de la médiathèque de l'Orangerie, à partir de cette date, vous pourrez aussi avoir toutes les informations sur les nombreux spectacles et événements de la prochaine saison culturelle 2018/2019 de Saint-Ismier.



RETROUVEZ + D'INFOS
SUR LA PROGRAMMATION
& RÉSERVEZ VOS PLACES SUR :
www.agora-saint-ismier.com

DANSE

Féerie
Compagnie Atrium
Vendredi 27 avril 2018
• 20h30 •

>>>> Danse



La compagnie « Atrium », composée de quatre danseuses de formation classique, a été créée en 2000 à Grenoble par Sandra Royez, chorégraphe et danseuse. La compagnie a évolué vers un courant néo-classique, contemporain à tendance modern'jazz. La compagnie qui aime faire rêver son public par ses costumes, ses musiques et ses chorégraphies, vous présente sa nouvelle création « Féerie ». Un spectacle magique où la danse est omniprésente. C'est ici et nulle part ailleurs que commence un voyage aux multiples facettes. Peu importe la destination, le principal est d'ouvrir ses yeux, d'embellir ses souvenirs et de faire voyager son cœur. La vie est un périple sur le cours d'un long fleuve, alors ajoutons-y une touche de « Féerie ».

« FÉERIE »

ET AUSSI À LA MÉDIATHÈQUE...

NOUVEAU SERVICE

LE PORTAGE DE DOCUMENTS À DOMICILE



La médiathèque de l'Orangerie coordonne un nouveau service gratuit de portage de documents à domicile pour les personnes à mobilité réduite et n'ayant aucun moyen de se déplacer.

Des bénévoles, signataires d'une charte avec la commune, sont mandatés pour livrer les documents : livres en gros caractères, CD, DVD... selon les envies du bénéficiaire.

Une bibliothécaire a déjà effectué une première visite au domicile de personnes pour les inscrire et leur présenter le bénévole en charge du portage des documents. Les visites du bénévole se font toujours sur rendez-vous pour apporter, remporter les documents et échanger avec la personne isolée. Les bénéficiaires potentiels seront régulièrement sollicités pour profiter de ce service.



VENTE DE LIVRES DÉSTOCKÉS
12 > 16 juin 2018 à la médiathèque
Grande vente de documents (bandes dessinées, albums jeunesse, romans).

FESTIVAL LITTÉRAIRE

LES ARTS DU RÉCIT



Dans le cadre du festival « Les arts du récit », la médiathèque organise une séance de conte avec Layla Darwiche. Cette conteuse d'origine libanaise puise son répertoire dans les contes traditionnels du Moyen-Orient (Palestine, Égypte, Syrie), les Mille et Une Nuits, dans la mémoire familiale transmise par sa grand-mère « à la bouche fleurie » et par son père, Jihad Darwiche, conteur renommé qui sillonne la France depuis 30 ans. Un conte merveilleux pour un public familial et enfants à partir de 7 ans.

Mercredi 16 mai à 15h
Salle des mariages - Entrée libre sur inscription.

BASSIN DE LECTURE

EXPO PHOTOS

Dans le cadre d'une animation commune aux quatre bibliothèques de notre bassin de lecture, une exposition de 25 photographies en noir et blanc créées par les photographes amateurs du club photo de Biviers sur le thème « Réveries » sera présentée à la médiathèque aux heures d'ouverture du 15 mars au 15 avril 2018.



Œuvre de Jean-Charles Demeure

ANIMATION MUNICIPALE

CHANDELEUR: des crêpes, des enfants, des seniors et de la convivialité!



À l'occasion de la chandeleur, les élus municipaux ont préparé des crêpes pour les petits Ismériens, le 4 février dernier à la salle des fêtes du Rozat.

Les enfants ont partagé cet après-midi jovial avec les résidents de la maison de retraite « Villa du Rozat ». Au cours de cette animation intergénérationnelle, les petits Ismériens ont également pu profiter, avec leurs parents, des jeux intemporels en bois.



CONVIVIALITÉ

FÊTE DES VOISINS 25 MAI 2018

Pourquoi ne pas lier connaissances et partager un moment de convivialité avec vos voisins, dans votre quartier ou votre immeuble, autour d'un apéritif dînatoire improvisé?



ÉVÉNEMENTS À NE PAS MANQUER

Mardi 8 mai 2018
COMMÉMORATION
 71 ANNIÉRIE
 DE 1945
 11 h 00 Mémorial Doyen Gosse
 11 h 15 Plaque Lagier
 11 h 30 Place de l'église

 www.saint-ismier.fr / 04 76 52 52 25
 Facebook: Saint-Ismier sur Facebook

Concert
 à la tour d'Arces
Samedi 2 juin 2018
 à 19h30
 avec l'ensemble vocale
EQUINOX
 Pot de Famille
 et descente aux lampions
 Navette gratuite à 18h30
 parking du Rozat
 www.saint-ismier.fr / Tél : 04 76 52 52 25
 Facebook: Saint-Ismier sur Facebook

VENDREDI 22 JUIN
 A PARTIR DE 19H
 Grand bal avec orchestre
 concert, buvette et restauration sur place
FÊTE DE LA MUSIQUE
2018
 www.saint-ismier.fr / Tél : 04 76 52 52 25
 Facebook: Saint-Ismier sur Facebook

FÊTE DE LA MUSIQUE RECHERCHE MUSICIENS!

La mairie lance un appel aux personnes désireuses de jouer de la musique ce soir-là sur la place du village.

Contactez dès maintenant le service « Événementiel » au 04 76 52 52 25 ou com@saint-ismier.fr

MAISON POUR TOUS (MPT)

EXPOSITION DESSIN-PEINTURE, AQUARELLE ET MODÈLE VIVANT SAM. 2 & DIM. 3 JUIN 2018
VERNISSAGE : SAM. 2 JUIN > 11 H

Venez nombreux à la salle des fêtes du Rozat découvrir le travail de l'année. Laissez-vous surprendre par l'alchimie de l'eau et des pigments... et peut-être à vos pinceaux pour la saison prochaine!

[+ D'INFOS] <http://maisonpourtous.reseadesassociations.fr>

GRE'SY
NOUVEAU SITE INTERNET

L'association « GRE'SY » est heureuse de vous faire part du lancement de son nouveau site Internet, avec une version qui se veut intuitive, interactive et utile à nos clients et partenaires. Ce site vous accompagnera dans la découverte de notre association. Outre des textes soignés et des photos illustrant notre activité, vous trouverez des informations pratiques telles les heures d'ouverture de nos deux boutiques implantées au Touvet et à Tencin et nos coordonnées complètes. Retrouvez-nous également sur Facebook.

[+ D'INFOS] www.gresy.fr /

SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE

VIDE-GRENIERS 26 & 27 MAI
PARC PAUL MISTRAL - GRENOBLE

Vous avez des bibelots, livres, jouets, petit électroménager, vélos (quel que soit leur état) ou matériel de puériculture en état de marche dans vos greniers? Les « Scouts et guides de France » peuvent vous en débarrasser lors de leur grand « grenier ». Les deniers récoltés permettront de financer la formation des bénévoles encadrants et d'aider l'association « Vivacite ».

[+ D'INFOS] **06 38 71 24 82**
 OU À greniersmv2018@gmail.com



LIONS CLUB GRENOBLE PORTE DE FRANCE

100 000 TULIPES POUR LES ENFANTS ATTEINTS DE LA MALADIE DU CANCER
FIN MARS - FIN AVRIL - 10 H > 19 H

Le « Lions Club Grenoble Porte de France » renouvelle son opération « 100 000 tulipes pour les enfants atteints de la maladie du cancer » pour la 18^e année consécutive. Cette manifestation a lieu sur le terrain de René GAUTHIER, av. du Grand Sablon à La Tronche, de fin mars à fin avril 2018. Le champ est ouvert 7j/7 de 10h à 19h. Pour un don de 10€, 20 tulipes vous seront offertes. Les bénéficiaires de cette opération seront versés au service de pédiatrie du professeur PLANTAZ au CHU de Grenoble et à l'association « À chacun son Everest » du docteur JANIN à Chamonix. Venez et laissez libre cours à votre imagination pour vous faire plaisir avec un beau bouquet et faire le bonheur des enfants malades.

[+ D'INFOS] **06 87 60 65 47**



AMITIÉ CULTURE SAINT-ISMIER (ACSI)

10 ANS DÉJÀ! JOYEUX ANNIVERSAIRE!

C'est dans la joie et la bonne humeur que le 2 février dernier, à la salle des fêtes du Rozat, l'association « Amitié Culture Saint-Ismier », riche de plus de 420 adhérents, a fêté ses 10 ans en présence de nombreux adhérents et de Monsieur le Maire. Ce fut l'occasion de faire l'historique des activités proposées au cours des 10 années écoulées: cours d'anglais, d'italien, d'espagnol, conférences, films documentaires, soirées musicales, ateliers en petits groupes, visites d'entreprises, de musées, d'ateliers artistiques, sorties à la journée ou sur plusieurs jours en France ou à l'étranger... « L'Atelier Gourmand » de Montbonnot a enchanté nos papilles et le magicien David COVEN nous a fait vivre une soirée « magique ».

[+ D'INFOS] www.amitiiculture.org



LA CHORALE DAUPHINELLE

3 CONCERTS BAROQUES À NE PAS MANQUER! 8/9/10 JUIN

La chorale Dauphinelle donne une série de trois concerts de musique baroque pour chœur et orchestre, accompagnée par l'ensemble instrumental baroque « Le Jardin Musical ». Vivaldi (Credo), Buxtehude (Magnificat), Marcello (Psaume 18), Couperin. Le Stabat Mater de Rheinberger ainsi que des pièces instrumentales complètent ce programme.

Vend. 8 juin > 20h30 Église de Saint-Ismier
Sam. 9 juin > 20h30

Temple protestant de Grenoble
Dim. 10 juin > 17h Église d'Eybens.

14€ en prévente - 17€ à l'entrée - Réduit 8€.

[RÉSERVATIONS] AUPRÈS DES CHORISTES, AU CAFÉ « MARTINET », PLACE DE L'ÉGLISE OU SUR www.dauphinelle.net



ÉCOLE DE MUSIQUE AMZOV

ATELIER VOCAL POUR LES 11 - 15 ANS
MERC. 14 H > 15 H - ESPACE AGORA

L'Association Musicale de la Zone Verte (AMZOV) propose un cours collectif destiné aux jeunes de 11 à 15 ans qui souhaitent s'initier au chant, découvrir leur voix et travailler la technique vocale en petit groupe. Les séances se dérouleront en trois temps: un travail corporel pour installer la respiration abdominale, un travail de vocalise et de placement vocal, et enfin une mise en pratique en polyphonie avec des chants proposés par le professeur en concertation avec ses élèves. Il y aura plusieurs représentations publiques dans l'année. En revanche, il n'est pas nécessaire de suivre des cours de formation musicale (solfège).

[+ D'INFOS] www.amzov.fr

MAI

AVRIL

LUNDI 16

COMPOST GRATUIT

Pour le 6^e printemps consécutif, la Communauté de Communes « Le Grésivaudan » propose à ses habitants du compost gratuit pour fertiliser leurs jardins, plantations ou gazon. Ceci afin de limiter l'usage de pesticides et de produits phytosanitaires nocifs pour la santé et l'environnement. À Saint-Ismier, le compost est gratuitement mis à disposition. Il faut se rendre à La Bâtie sur le chemin qui longe le centre équestre, juste après les serres.

VENDREDI 27

20H 30

SPECTACLE DE DANSE

« Fée rie » par la compagnie « Atrium » à l'Espace Agora.



LUNDI 8 >11H

COMMÉMORATION DE LA VICTOIRE DE 1945

Défilé de jeeps militaires.
11 h : Mémorial Doyen Gosse
11 h 15 : Plaque Lagier
11 h 30 : Place de l'église



VENDREDI 11 / SAMEDI 12

FERMETURE EXCEPTIONNELLE DES SERVICES MUNICIPAUX

(écoles, crèche, médiathèque et accueil de la mairie), à l'exception de l'Espace Agora.

VENDREDI 25

« FÊTE DES VOISINS »

Pourquoi ne pas organiser un apéritif dînatoire avec les voisins de votre quartier ou immeuble ?

MERCREDI 16

>15H

FESTIVAL « LES ARTS DU RÉCIT »

Séance de contes pour un public familial et enfants à partir de 7 ans. En mairie (salle des mariages), entrée libre sur inscription.



>18 H 30

CONSEIL MUNICIPAL ouvert au public. RDV en mairie.



JUIN



SAMEDI 2 9H > 12H

BOURSE PUÉRICULTURE

RDV à Crèch'ndo, 558 avenue de la Dent de Crolles (cours du RDC et du 1^{er} étage).

>19H 30

CONCERT À LA TOUR D'ARCES

avec l'ensemble vocal « Equinox ». Pot de l'amitié et descente aux lampions. Navette gratuite à 18 h 30 au parking du Rozat.



VENDREDI 8 >19H

SAISON CULTURELLE 2018 / 2019

Soirée de présentation de la saison culturelle de l'Espace Agora et de la médiathèque de l'Orangerie. RDV à l'Espace Agora.

DU MARDI 12 > SAMEDI 16

GRANDE VENTE DE DOCUMENTS

Bande dessinées, albums jeunesse, romans... du fonds de la médiathèque de l'Orangerie. RDV aux heures d'ouverture de la médiathèque.

VENDREDI 22 >19H

FÊTE DE LA MUSIQUE

Avec concerts, buvette et restauration sur place, au centre du village.

VENDREDI 29 >18 H 30

CONSEIL MUNICIPAL ouvert au public. RDV en mairie.



JUILLET

JEUDI 5

CINÉTOILES

>17H Jeux-animations pour les enfants.

>21H 30 Projection du film « Raid dingue » sur grand écran.

>23H Astronomie.

RDV dans le parc de la mairie.